

**9. ACCORD RELATIF À LA SIGNALISATION DES CHANTIERS PORTANT
MODIFICATION DE L'ACCORD EUROPÉEN DU 16 SEPTEMBRE 1950 COMPLÉTANT
LA CONVENTION DE 1949 SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET LE PROTOCOLE DE
1949 RELATIF À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE¹**

Genève, 16 décembre 1955

NON ENCORE EN VIGUEUR: voir l'article 2 qui se lit comme suit : "Le présent Accord sera ouvert jusqu'au 16 janvier 1956 à la signature et, après cette date, à l'adhésion des Parties Contractantes à l'Accord européen du 16 septembre 1950 complétant la Convention sur la circulation routière et le Protocole relatif à la signalisation routière du 19 septembre 1949 et entrera en vigueur lorsque toutes ces Parties Contractantes l'auront signé et, s'il y a lieu, ratifié ou y auront adhéré."

ÉTAT: Signataires: 5. Parties: 13.

TEXTE: [Doc.E/ECE/223 \(E/ECE/TRANS/481\), 1956.](#)

<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Adhésion(a), Succession(d), Ratification, Signature définitive(s)</i>	<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Adhésion(a), Succession(d), Ratification, Signature définitive(s)</i>
Autriche	16 déc 1955		Pays-Bas (Royaume des) ³	16 déc 1955	31 janv 1958
Belgique.....	16 déc 1955	28 mai 1956	Pologne		29 oct 1958 a
Espagne.....		9 juin 1960 a	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		16 mai 1966 a
France		16 déc 1955 s	Saint-Siège.....		1 oct 1956 a
Grèce.....	16 déc 1955	30 juil 1962 a	Serbie ⁴		12 mars 2001 d
Hongrie		12 févr 1958 a	Slovénie ⁴		6 juil 1992 d
Italie		3 juin 1957			
Luxembourg.....	16 déc 1955	23 oct 2006 d			
Monténégro ²					

Notes:

¹ Pour l'Accord du 16 septembre 1950, voir au chapitre XI.B-4.

² Voir note 1 sous "Monténégro" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires de ce volume.

³ Pour le Royaume en Europe.

⁴ L'ex-Yougoslavie avait signé et ratifié l'Accord les 16 décembre 1955 et 19 mars 1957, respectivement. Voir aussi note 1 sous "Bosnie-Herzégovine", "Croatie", "Ex-République yougoslave de Macédoine", "ex-Yougoslavie", "Slovénie" et "Yougoslavie" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.